

## Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1999/89 28 janvier 1999 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 28 JANVIER 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'OUGANDA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du Communiqué commun, publié à l'issue du Sommet des chefs d'État d'Afrique de l'Est, qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie) le 22 janvier 1999 (voir annexe). Ce sommet a marqué une étape importante dans la coopération régionale en Afrique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) SEMAKULA KIWANUKA

## ANNEXE

## Communiqué commun publié à l'issue du Sommet des chefs d'État d'Afrique de l'Est

- 1. Les chefs d'État des trois pays membres de la Coopération est-africaine, les Présidents Daniel Toroitich Arap Moi, de la République du Kenya, Yoweri Kaguta Museveni, de la République d'Ouganda, et Benjamin William Mkapa, de la République-Unie de Tanzanie, se sont réunis à Arusha le 22 janvier 1999, pour examiner les progrès réalisés par la coopération en Afrique de l'Est depuis la dernière réunion au sommet, qui s'est tenue le 28 avril 1997.
- 2. La réunion s'est tenue dans une atmosphère chaleureuse et cordiale, sous la présidence du Président Daniel Toroitich Arap Moi. Les chefs d'État ont examiné les questions d'intérêt commun aux niveaux bilatéral, régional, continental et international, touchant la coopération en Afrique de l'Est. Ils se sont félicités des progrès réalisés par la Commission dans la mise en oeuvre des programmes et activités de coopération.
- 3. Depuis la dernière réunion au sommet d'avril 1997, des progrès ont été enregistrés dans les différents domaines ci-après :
  - i) Harmonisation des politiques en vue de la création d'un marché et d'une zone d'investissement uniques en Afrique de l'Est:
    - Application par les trois États membres de la réduction de 80 % des tarifs préférentiels du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA);
    - Décision de supprimer les droits de douane à compter du ler juillet 1999 sur tous les produits, à l'exception d'une liste de produits, dont il sera convenu, qui seront soumis à une surtaxe maximale de 10 %, dont le produit servira à la protection des industries naissantes et alimentera le budget de l'État; et suppression des barrières non tarifaires;
    - Accord sur un cadre macroéconomique de convergence;
    - Décision d'harmoniser les politiques des autorités boursières des trois pays en ce qui concerne les transactions commerciales dans les bourses respectives et mise au point d'un programme pour inscription des valeurs des trois pays à la cote des trois bourses;
  - ii) Développement de l'infrastructure régionale :
    - Mesures visant à mobiliser des fonds pour la réalisation du projet de réseau routier est-africain;
    - Progrès dans la mise au point d'un plan directeur en matière d'énergie pour l'Afrique de l'Est;

- Accord tripartite sur le transport routier; et
- Accord tripartite sur le transport sur les voies d'eau intérieures;
- iii) Science, technique et mise en valeur des ressources humaines :
  - Progrès dans la mise au point d'une stratégie est-africaine en matière de recherche-développement;
  - Progrès dans la revitalisation de la coopération institutionnelle entre les universités d'Afrique orientale dans le cadre du Conseil interuniversités de l'Afrique de l'Est;
- iv) Coopération politique :
  - Mémorandum d'accord sur la coordination de la politique étrangère.
- 4. Les chefs d'État ont chargé la Commission d'assurer le suivi du processus de mise en oeuvre dans tous les domaines de coopération.
- 5. Les chefs d'État ont pris note des progrès réalisés dans la négociation du Traité portant création de la Communauté est-africaine et de la participation des peuples d'Afrique orientale à son élaboration. Ils ont demandé à la Commission de veiller à ce que le processus d'élaboration aboutisse en temps utile pour que le Traité puisse être signé avant le 30 juillet 1999.
- 6. Les chefs d'État ont examiné les initiatives prises en ce qui concerne la gestion du bassin du lac Victoria et de ses ressources. Ils ont chargé la Commission d'élaborer un arrangement institutionnel approprié pour assurer la gestion globale et l'utilisation rationnelle des ressources communes du lac Victoria. Ils ont pris note des progrès enregistrés aux niveaux national et régional dans la lutte contre la jacinthe d'eau et ont chargé la Commission de veiller à ce que la menace qu'elle représente soit très rapidement éliminée.
- 7. Les chefs d'État ont pris note des progrès enregistrés dans le développement du secteur privé et se sont félicités de la proposition visant à ce que se tienne, en octobre 1999, une conférence régionale sur le secteur privé, qui serait suivie, en février 2000, d'une conférence internationale des investisseurs pour l'Afrique orientale.
- 8. Les chefs d'État ont procédé à un échange de vues sur les questions régionales, notamment la question du terrorisme, rappelant en particulier les attentats terroristes à la bombe de Nairobi et de Dar es-Salaam du 7 août 1998, et ils ont chargé la Commission de mettre en place un mécanisme régional pour prévenir des événements similaires.
- 9. Les chefs d'État ont passé en revue la situation dans la République démocratique du Congo et ont réitéré l'appel lancé par eux en faveur d'un règlement pacifique du conflit, conformément au Communiqué de Nairobi, qu'ils avaient publié le 18 octobre 1998.

- 10. Les chefs d'État ont réaffirmé leur attachement aux idéaux de la coopération en Afrique de l'Est, à savoir l'unité régionale, la paix, la stabilité, une croissance durable et équilibrée et le développement équitable des États membres.
- 11. Les chefs d'État ont noté avec satisfaction les progrès constants enregistrés dans la voie de l'intégration régionale et ont félicité la Commission et le Secrétariat pour l'efficacité dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions.
- 12. Les Présidents Daniel Toroitich Arap Moi, du Kenya, et Yoweri Kaguta Museveni, de l'Ouganda, ont remercié leur hôte, le Président Benjamin William Mkapa et le peuple tanzanien pour l'accueil cordial et l'hospitalité chaleureuse qui leur ont été réservés ainsi qu'à leurs délégations durant leur séjour à Arusha.

FAIT à Arusha, le 22 janvier 1999.

<u>Le Président de la République</u> du Kenya <u>Le Président de la République-Unie</u> de Tanzanie

(Signé) Daniel Toroitich ARAP MOI

(Signé) Benjamin William MKAPA

<u>Le Président de la République</u> de <u>l'Ouganda</u>

(<u>Signé</u>) Yoweri Kaguta MUSEVENI

\_\_\_\_